

Pour votre entreprise. Et vous.



pyramideconseils

ASSOCIATION DE CHIENS-GUIDES
D'AVEUGLES
DE LYON ET DU CENTRE-EST

Rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION DE CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES DE LYON ET DU CENTRE-EST

Siège social : 14 rue Général Plessier – 69002 LYON
N° RNA : W691053579

Rapports du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

pyramide-conseils.fr

Pyramide AUDIT | Parc d'activité Greenopolis | 31 rue Laure Diebold CS 50310, 69336 Lyon Cedex 09 | T. 04 72 60 56 56 | F. 04 72 60 56 57
S.A.S. au capital de 10.000 euros - SIRET 482 225 430 00024 - Code APE 6920Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2022

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DE CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES DE LYON ET DU CENTRE-EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils sont annexés au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823 - 9 et R.823 - 7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés et les provisions pour risques relatives aux litiges prud'homaux.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823 – 10 - 1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Lyon, le 29 mai 2023

Pour PYRAMIDE AUDIT
Commissaire aux comptes

Nicolas DELORME
Associé



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	13 595	13 595					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions	2 977 420	1 345 740	1 631 680	1 751 925	120 246	6.86	
	Installations techniques Matériel et outillage	1 067 843	768 519	299 324	346 328	47 004	13.57	
	Immobilisations corporelles en cours				695	695	100.00	
	Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>	471 118		471 118	90 000	381 118	423.46		
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés	166 943		166 943	166 237	706	0.42		
Prêts								
Autres	180		180	180				
Total I	4 697 099	2 127 854	2 569 244	2 355 365	213 880	9.08		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	269		269	5 256	4 987	94.88	
	Créances reçues par legs ou donations	631 355		631 355	181 324	450 031	248.19	
	Autres	179 745		179 745	238 590	58 844	24.66	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	1 571 678		1 571 678	1 514 697	56 981	3.76	
	Charges constatées d'avance (2)	40 636		40 636	47 733	7 097	14.87	
	Total II	2 423 683		2 423 683	1 987 600	436 084	21.94	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	7 120 782	2 127 854	4 992 928	4 342 964	649 963	14.97		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles	3 162 582		3 162 582			
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	235 009		332 409		97 400	29.30	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	60 255		97 400		37 145	38.14	
Situation nette (sous total)	3 337 337		3 397 592		60 255	1.77	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement	179 719		189 995		10 277	5.41	
Provisions réglementées							
Total I	3 517 055		3 587 587		70 532	1.97	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 102 472		271 324		831 148	306.33
	Fonds dédiés	109 772		109 772			
	Total II	1 212 244		381 096		831 148	218.09
PROVISIONS	Provisions pour risques	15 507		91 151		75 644	82.99
	Provisions pour charges	16 900		23 956		7 056	29.45
	Total III	32 407		115 107		82 700	71.85
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	101 111		115 102		13 991	12.15
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	129 693		135 816		6 123	4.51
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	417		8 256		7 839	94.95
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance						
Total IV	231 221		259 173		27 953	10.79	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	4 992 928		4 342 964		649 963	14.97	

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	4 341		5 302		961	18.13
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	7 932		6 204		1 728	27.86
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	29 120		33 813		4 692	13.88
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation			20 333		20 333	100.00
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	468 987		502 717		33 730	6.71
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	770 838		537 886		232 952	43.31
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	78 845		41 055		37 790	92.05
Utilisations des fonds dédiés			4 715		4 715	100.00
Autres produits	202 987		426 374		223 387	52.39
Total I	1 563 049		1 578 399		15 349	0.97
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	6 620		4 598		2 022	43.97
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	778 827		607 016		171 810	28.30
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	11 978		21 728		9 751	44.88
Salaires et traitements	503 655		532 833		29 178	5.48
Charges sociales	180 680		180 117		564	0.31
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	184 638		181 437		3 201	1.76
Dotations aux provisions			8 656		8 656	100.00
Reports en fonds dédiés			100 000		100 000	100.00
Autres charges	8 229		102		8 127	NS
Total II	1 674 626		1 636 486		38 140	2.33
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	111 577		58 088		53 489	92.08

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	8 956		10 880		1 924	17.68
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	8 956		10 880		1 924	17.68
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	8 956		10 880		1 924	17.68
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	102 621		47 208		55 413	117.38
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	3 120		3 937		817	20.76
Sur opérations en capital	10 277		10 277			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	87 435		6 000		81 435	NS
Total V	100 832		20 214		80 618	398.82
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	44 675		7 068		37 607	532.09
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	11 791		62 338		50 547	81.09
Total VI	56 466		69 406		12 940	18.64
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	44 366		49 192		93 558	190.19
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 000		1 000		1 000	100.00
Total des produits (I+III+V)	1 672 837		1 609 492		63 345	3.94
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 733 092		1 706 892		26 200	1.53
5. EXCEDENT OU DEFICIT	60 255		97 400		37 145	38.14

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature		18 000		18 000		
Bénévolat		884 184		752 682	131 502	17.47
TOTAL		902 184		770 682	131 502	17.06
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens		18 000		18 000		
Prestations en nature						
Personnel bénévole		884 184		752 682	131 502	17.47
TOTAL		902 184		770 682	131 502	17.06

DOCUMENTS COMPTABLES OBLIGATOIRES

- ATTESTATION DE L'EXPERT-COMPTABLE – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- COMPTES ANNUELS – BILAN ET COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE INTEGRANT LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

1. PRESENTATION DE L'ENTITE	18
2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	18
3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	19
4. REGLES ET METHODES COMPTABLES	19
4.1 Cadre légal de référence	19
4.2 Durée et période de l'exercice comptable	19
4.3 Changement de méthode d'évaluation	19
4.4 Changement de méthode de présentation	19
4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif	20
4.5.1 Immobilisations incorporelles	20
4.5.2 Immobilisations corporelles	20
4.5.3 Immobilisations financières	20
4.5.4 Immobilisations inaliénables	21
4.5.5 Donations temporaires d'usufruit	21
4.5.6 Stocks	21
4.5.7 Créances	21
4.5.8 Valeurs Mobilières de Placement	21
4.5.9 Conversion des éléments en devises étrangères	21
4.6 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif	21
4.6.1 Fonds propres	21
4.6.2 Provisions réglementées	22
4.6.3 Provisions pour risques et charges	22
4.6.4 Fonds dédiés	22
4.6.5 Fonds reportés	23
4.7 Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat	24
4.7.1 Legs et donations inscrits au compte de résultat	24
4.7.2 Dons	25
4.7.3 Assurances-vie	26
4.7.4 Subventions d'exploitation	26
4.7.5 Concours publics	26
4.7.6 Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs	26
4.7.7 Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature	26
4.7.8 Provision pour indemnité de départ à la retraite	27
4.7.9 Cotisations	27
4.7.10 Transactions avec des tiers	27
5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN	28
5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements	28
5.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles	28
5.1.2 Tableau de variation des amortissements des immobilisations incorporelles	28
5.1.3 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations incorporelles	29
5.1.4 Détail des immobilisations incorporelles en cours	29
5.2 Immobilisations corporelles et amortissements	30
5.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles	30
5.2.2 Information concernant des éventuelles réévaluations.	30
5.2.3 Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles	30
5.2.4 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations corporelles	31
5.2.5 Détail des immobilisations corporelles en cours	31
5.2.6 Détail des dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	31

5.3	Immobilisations financières	32
5.3.1	Tableau de variation des immobilisations financières	32
5.3.2	Tableau de variation des dépréciations des immobilisations financières	32
5.4	Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	33
5.5	Valeurs Mobilières de Placement	34
5.5.1	Composition et estimation du portefeuille	34
5.5.2	Tableau de variation des dépréciations des VMP	34
5.6	Comptes de régularisation actif	35
5.7	Fonds propres	36
5.7.1	Tableau de variation des fonds propres	36
5.7.2	Affectation du résultat de l'exercice	36
5.7.3	Tableau de variation des réserves pour projet de l'entité	37
5.7.4	Subventions d'investissement	37
5.8	État des provisions	38
5.9	Tableau de suivi des fonds reportés liés aux legs et donations	39
5.10	Tableau de suivi des fonds dédiés	39
5.10.1	Tableau de variation des fonds dédiés	39
5.10.2	Affectation au cours de l'exercice de fonds non affectés initialement	39
5.10.3	Fonds dédiés non mouvementés au cours de l'exercice	40
5.10.4	Fonds dédiés transférés à un autre projet au cours de l'exercice	40
5.11	Détail des autres dettes	40
5.12	Comptes de régularisation passif	40
5.13	Comptes d'actif et de passif relatifs aux opérations avec les associations affiliées	41
5.14	Dettes garanties par des sûretés réelles	41
6.	COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	42
6.1	Détail de la rubrique legs, donations et assurances-vie	42
6.3	Détail des subventions d'exploitation	43
6.4	Concours publics	43
6.5	Aides financières obtenues	43
6.6	Contributions volontaires en nature	43
6.7	Tableau des engagements de crédit-bail	44
6.8	Formation du résultat financier	44
6.9	Produits et charges exceptionnels	45
6.10	Comptes de produits et charges relatifs aux opérations avec les associations affiliées	45
6.11	Honoraires des commissaires aux comptes	45
6.12	Transactions avec les tiers	46
7.	AUTRES INFORMATIONS	46
7.1	Ventilation de l'effectif salarié de l'association	46
7.2	Rémunération des dirigeants salariés et élus	46
7.2.1	Rémunération des dirigeants salariés	46
7.2.2	Rémunération des dirigeants élus	46
7.3	Informations relatives aux chiens	46
8.	ENGAGEMENTS HORS BILAN	47
8.1	Engagements donnés et engagements reçus	47
8.2	Détail des engagements reçus relatifs aux legs, donations et assurances-vie	47
8.3	Suivi des dons en nature restant à vendre	48
9.	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	49

9.1	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	49
9.2	Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD	51
10.	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES	52
10.1	Principes généraux d'établissement du CER	53
10.2	Tableau de passage du compte de résultat au CER	53
10.3	Ressources collectées sur 2020 au compte de résultat	55
10.4	Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures	55
10.5	Emplois de l'exercice du CER	55
10.6	Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice	56

ANNEXES

1. PRESENTATION DE L'ENTITE

L'association a été créée le 19 juin 1985 et a pour objet de contribuer à améliorer l'autonomie des personnes déficientes visuelles :

- par le développement des qualités physiques et comportementales des chiens notamment de races appropriées et reconnues destinées au guidage des déficients visuels,
- par leur prise en charge,
- par la fourniture et la formation à l'utilisation des moyens matériels adaptés à leur handicap.

Par ailleurs, elle est reconnue d'intérêt général et d'utilité publique au travers de sa fédération FFAC (Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles).

L'association a pour but l'éducation de chiens guides et la formation de maître de chiens guides.

Ses missions sociales s'articulent autour de 4 axes de développement :

- Dynamiser ses projets dans les territoires en plaçant au centre de sa mission l'autonomie de la personne malvoyante ou aveugle,
- Former à la mobilité et à l'accessibilité physique et numérique,
- Favoriser l'insertion sociale, professionnelle et la citoyenneté des maîtres-chiens,
- Sensibiliser le public à la déficience visuelle et à l'aide animalière.

L'association a son siège social à Lyon et son centre d'éducation de chiens guides à Misérieux.

Elle intervient sur 11 départements dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté.

Au 31/12/22, l'association est composée de 20 salariés et d'un réseau d'environ 200 bénévoles.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a perçu des legs pour un montant de 770.838 euros.

L'association a remis sur l'exercice 17 chiens.

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1 Cadre légal de référence

L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 2021 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations.

En application de la loi n°91-772 du 7 Août 1991 et de l'arrêté du 30 Juillet 1993, portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, l'association a établi un Compte d'Emploi Annuel des Ressources qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Celui-ci est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination ainsi que le tableau de variation des fonds propres sont également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et sont établis conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n°2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✚ continuité de l'exploitation,
- ✚ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✚ indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

4.2 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

4.3 Changement de méthode d'évaluation

Néant

4.4 Changement de méthode de présentation

Néant

4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

4.5.1. Immobilisations incorporelles

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- ✚ Prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- ✚ De tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire de la manière suivante :

- Licences 3 ans

4.5.2 Immobilisations corporelles

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatives à la définition, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et à la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- ✚ Prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;
- ✚ De tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles sont amorties en linéaire selon les durées suivantes :

- Bâtiment 15 à 60 ans
- Agencements et installations 3 à 40 ans
- Matériels et outillages 4 à 5 ans
- Matériels de transport 3 à 4 ans
- Mobilier 5 ans
- Matériels de bureau et informatique 3 à 5 ans

Selon l'article 214-9 du PCG, plusieurs éléments constitutifs d'un actif ayant des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

4.5.3 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par la valeur d'acquisition après déduction des éventuels remises, rabais et escomptes de règlement.

Lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation financière est devenue inférieure à sa valeur nominale, il convient de constituer une dépréciation égale à la différence entre ces deux valeurs.

4.5.4 Immobilisations inaliénables

Néant

4.5.5 Donations temporaires d'usufruit

Néant

4.5.6 Stocks

Néant

4.5.7 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Tel est le cas lorsqu'il y a un risque d'irrecouvrabilité partielle ou totale d'une créance.

4.5.8 Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont enregistrées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession de titres de même nature, les mouvements sont enregistrés selon la méthode du "Premier entré, premier sorti".

Une dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si la valeur d'inventaire d'une VMP, évaluée selon le cours à cette même date, est devenue inférieure à son coût d'acquisition.

4.5.9 Conversion des éléments en devises étrangères

Néant

4.6 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

4.6.1. Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :

✚ Réserve statutaire ou contractuelle

Le montant s'élève à 3162582 € au 31/12/2022.

✚ Report à nouveau (débitéur ou créditeur)

Ce compte a été utilisé lors de la comptabilisation à l'ouverture d'un exercice des impacts liés aux changements de méthodes comptables de l'application du nouveau règlement ANC 2018-06 pour 332.409 euros relatif au reclassement de la subvention affectée à un bien renouvelable et des legs en cours de réalisation au 31/12/2019.

✚ Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)

Il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice.

Les subventions d'investissement

Ces subventions sont enregistrées en fonds propres dès notification (en l'absence de clauses suspensives) de la décision d'attribution à l'association.

La reprise de la subvention d'investissement au compte de résultat s'effectue au même rythme que les dotations aux amortissements et proportionnellement au pourcentage de financement des immobilisations acquises ou créées au moyen de la subvention.

Les comptes à utiliser pour cette opération sont :

- Débit du compte 139 « Subvention d'investissement inscrite au compte de résultat » ;
- Crédit du compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

Les subventions concernent la rénovation du bâtiment administratif et d'hébergement de CIBEINS mis en service en 2006.

4.6.2 Provisions réglementées

Néant

4.6.3 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture.

Une reprise liée à des risques salariaux a été constatée sur l'exercice pour 75.644 euros à la suite de la clôture d'un litige salarial.

Une provision pour indemnité de fin de carrière est ajustée chaque année par voie de provision. Elle s'élève à 16900 euros à la clôture contre 23956 euros à la clôture de l'exercice précédent.

4.5.4 Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Il reste en fonds dédié un solde de 110 K€ de contribution de la FFAC correspondants pour 10 K€ aux investissements de la salle de formation non réalisés entièrement à la clôture de l'exercice et pour 100 K€ à une contribution accordée sur 2021 dont les investissements non pas débutés.

4.6.5 Fonds reportés

Les fonds reportés concernent les legs, les donations ainsi que les donations temporaires d'usufruit reçues.

Les fonds reportés sur legs et donations enregistrent, à la clôture de l'exercice, la part des ressources reçues par legs ou donations constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice qui n'est pas encore encaissée ou transférée sous déduction des passifs provenant des legs ou donations non encore décaissés.

La contrepartie des fonds reportés enregistrés au titre des legs ou donations s'inscrit au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds reportés » (charge comptable).

Le montant des fonds reportés liés aux legs et donations de l'exercice N est rapporté au résultat sur les exercices suivants au fur et à mesure de la réalisation des libéralités avec comme contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés » (produit comptable). Le montant de fonds reportés liés aux legs s'élève à 983112 euros au 31/12/2022 et le montant des fonds reportés utilisés sur l'exercice à 151964 euros au 31/12/2022.

4.7. Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

4.7.1. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Fait générateur de la comptabilisation des legs et donations

Le fait générateur de comptabilisation est différent selon que la libéralité correspond à un legs ou bien une donation.

Pour les donations, le fait générateur correspond à :

- ✚ Soit à la date de signature de l'acte authentique de donation ;
- ✚ A la date de transfert de propriété si elle est postérieure à la date de signature de l'acte authentique.

Pour les legs, le fait générateur correspond à :

- ✚ A la date d'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association. Il s'agit généralement du Conseil d'Administration ;
- ✚ A la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession si ces deux dates sont postérieures à la date d'acceptation par l'organe habilité ;
- ✚ A la date de levée de la dernière condition suspensive si le legs est assorti de conditions suspensives.

Méthode d'évaluation des biens

Les biens ayant été reçus à titre gratuit, il convient de les évaluer et les comptabiliser pour leur valeur vénale. Cette dernière correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente d'un actif dans des conditions normales de marché et net des coûts directs liés à cette vente.

Enregistrement à l'entrée dans le patrimoine

A la date d'entrée en patrimoine, les biens et créances donnés ou légués sont enregistrés de la manière suivante à l'actif du bilan :

- ✚ Les espèces, comptes bancaires et autres actifs financiers sont enregistrés au débit du compte 461 «Créances reçues par legs ou donations », ce compte étant soldé une fois les fonds transférés ;
- ✚ Les biens autres que ceux décrits ci-dessus et qui sont destinés, selon la volonté du testateur/ donateur ou bien de l'organe habilité de l'association, à renforcer les fonds propres sont enregistrés dans les comptes d'actifs par nature ;
- ✚ Les biens destinés à être cédés sont enregistrés au débit du compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

A cette même date, il convient d'enregistrer les passifs liés à l'acceptation du legs ou de la donation :

- ✚ Les dettes impayées par le défunt avant son décès ainsi que les dettes relatives au bien légué ou donné sont comptabilisées au crédit du compte 466 « Dettes des legs ou donations »
- ✚ Les engagements pris par l'association au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur font l'objet d'une provision enregistrée au crédit du compte 152 « Provisions pour charges sur legs ou donations ».

A cette même date, il convient d'enregistrer la contrepartie qui correspond à l'actif net dans l'un des deux comptes suivants :

- ✚ Dans le compte de fonds propres 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise » si la libéralité est destinée à renforcer les fonds propres ;
- ✚ Dans le compte de produit 75432 « Legs ou donations » en l'absence de stipulation particulière.

Enregistrements comptables à la clôture

A la clôture, les biens qui n'ont pas été cédés ou les fonds/titres qui n'ont pas été transférés font l'objet d'une comptabilisation en fonds reportés. Les fonds reportés à comptabiliser correspondent au montant de l'actif net non réalisé.

Des dépréciations peuvent être pratiquées en cas de perte de valeur.

Si les libéralités destinées à être cédées ont été affectées par le testateur ou le donateur à un projet particulier et défini, il convient d'enregistrer un fonds dédié dans le cas où les ressources n'auraient pas été totalement employées conformément à l'engagement pris.

Enregistrements comptables à la sortie du bien

Lorsque le bien reçu par legs ou donation destiné à être cédé est réalisé, alors il convient de procéder à sa sortie de l'actif en mouvementant respectivement :

- ✚ le compte de produit « Produits des cessions d'éléments d'actifs – Immobilisations reçues en legs ou donations destinées à être cédées » pour le montant du prix de cession ;
- ✚ le compte de charge « Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés – Immobilisations reçues par legs ou donations » pour la valeur comptable enregistrée dans le compte 24 « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés ».

Les éventuelles dépréciations et les fonds dédiés font l'objet d'une reprise au compte de résultat.

Les fonds reportés initialement comptabilisés sont repris au compte de résultat par le biais du compte « Utilisations de fonds reportés » au fur et à mesure de la réalisation des libéralités.

4.7.2. Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit sa destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Compte tenu qu'ils constituent une ressource principale et non accessoire, ils sont constatés en exploitation et non en exceptionnel.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- ✚ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, même s'ils sont encaissés après la date de clôture, versés en chèques, cartes bleues ou virements ;
- ✚ Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

4.7.3. Assurances-vie

Les assurances-vie sont enregistrées en produit lors de leur encaissement.

4.7.4. Subventions d'exploitation

Ce sont des aides publiques dont bénéficient les associations affiliées pour leur permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et 2018-06. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en "Produits constatés d'avance", et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation ».

L'octroi des subventions est formalisé par la signature de conventions entre le financeur et l'association bénéficiaire qui peuvent contenir :

- ✚ des conditions suspensives relatives à la mise en place et aux versements des subventions
- ✚ des conditions résolutoires relatives à la non-utilisation des fonds ou à leur utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles les fonds ont été versés.

Une subvention assortie d'une condition suspensive non-levée n'est pas acquise et n'est donc pas enregistrée en produit.

En revanche, la condition résolutoire ne suspend pas l'enregistrement de la subvention qui se trouve acquise dès la décision d'octroi.

S'il existe un risque de reversement partiel ou de remboursement des dépenses non-éligibles au titre de la subvention, il conviendra d'en tirer les conséquences dans les comptes :

- ✚ enregistrement d'une provision pour reversement de subvention
- ✚ enregistrement d'une dette (subvention partielle ou totale à reverser) envers le financeur.

4.7.5. Concours publics

Les concours publics correspondent :

- ✚ Aux contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions.
- ✚ Les versements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur : ils correspondent aux concours financiers publics attribués au bénéfice de l'entité en application d'un dispositif législatif ou réglementaire.

Ces produits sont enregistrés dans le compte 73 « Concours publics » lors de la réception de l'acte d'attribution.

4.7.6. Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs

Les sommes inscrites sous la rubrique « Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de l'engagement des ressources, par le crédit du compte "Utilisations des fonds dédiés".

4.7.7. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ✚ des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ✚ des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ✚ des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées si les deux conditions suivantes sont remplies :

- ✚ la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- ✚ l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Les principales contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspondent à :

- ✚ la mise à disposition d'un terrain,
- ✚ les frais kilométriques des bénévoles abandonnés évalués en fonction du barème légal,
- ✚ les heures de bénévolat.

4.7.8. Provision pour indemnité de départ à la retraite

L'association n'a souscrit à aucun régime sur complémentaire de retraite en faveur de ses salariés actifs ou retraités, ni à aucun avantage de prévoyance ou assimilé qui serait versé à l'issue de la période d'activité. Ses seuls engagements en matière de retraite résultent de l'application des dispositions conventionnelles ou contractuelles concernant le versement d'une indemnité de départ à la retraite.

Les obligations liées aux indemnités conventionnelles de départ à la retraite ont été évaluées à la date du 31/12/2022.

Le montant de la provision est déterminé à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel, de la probabilité de présence dans l'association à la date de départ en retraite, d'un coefficient de revalorisation des salaires et d'une actualisation sur la base d'un taux représentatif de l'érosion monétaire.

La méthode de calcul retenue est celle des « Unités de Crédit Projetées » (conformément à la norme internationale IAS 19), méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, qui consiste à évaluer les droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits. Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- ✚ Taux d'actualisation : 3,50 %
- ✚ Taux de progression des salaires : 1,50 %
- ✚ Taux de charges sociales : 31,74 % pour les non-cadres et 43,14 % pour les cadres
- ✚ Age de départ en fin de carrière : 62 ans
- ✚ Table de mortalité : 2016-2018
- ✚ Modalités de départ à la retraite : A l'initiative du salarié
- ✚ Convention collective : Fleuristes, vente et services des animaux familiers

4.7.9. Cotisations

Le fait générateur de l'enregistrement en comptabilité des cotisations correspond à l'émission de l'appel de cotisations.

4.7.10. Transactions avec des tiers

L'entité peut être amenée à conclure des conventions avec des personnes physiques ou morales dénommées « contreparties ».

L'association a conclu une convention d'objectifs au titre de 2022 avec la Fédération Française des Organisations de Chiens guides d'aveugles composée d'une contribution de fonctionnement à hauteur de 200.000 euros pour les besoins de financement du développement de l'association.

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

5.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

5.1.1 Tableau de variation des immobilisations incorporelles

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions par cession ou mise au rebut	Augmentations/Diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Frais d'établissement					0
Frais de recherche					0
Donations temporaires d'usufruit					0
Concessions, brevets, licences	13595				13595
Fonds commercial					0
Autres immobilisations					0
Immobilisations en cours					0
TOTAL	13595	0	0	0	13595

5.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations incorporelles

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des frais d'établissement					0
Amortissements des frais de recherche					0
Amortissement des donations temporaires d'usufruit					0
Amortissements concessions, brevets	13595				13595
Amortissements fonds commercial					0
Amortissements autres immobilisations					0
TOTAL	13595	0	0	0	13595

5.1.3 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations incorporelles

DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Dépréciation des frais d'établissement					0
Dépréciation des frais de recherche					0
Dépréciation des donations temporaires d'usufruit					0
Dépréciations des concessions, brevets					0
Dépréciations fonds commercial					0
Dépréciations autres immobilisations					0
TOTAL		0	0	0	0

5.1.4. Détail des immobilisations incorporelles en cours

Néant

5.2 Immobilisations corporelles et amortissements

5.2.1 Tableau de variation des immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession ou mise au rebut	Augmentations/ Diminutions par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	0				0
Constructions	2977420				2977420
Installations techniques, matériel et outillages	17170	763			17933
Autres immobilisations	1033285	16625			1049910
Immobilisations en cours	695			695	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	90000	624366	243248		624366
TOTAL	4118570	641754	243248	695	4516381

Les acquisitions de l'exercice sont composées principalement de matériels informatiques et de barnums.

5.2.2 Information concernant des éventuelles réévaluations.

Néant

5.2.3 Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements terrains	0				0
Amortissements constructions	1225496	120244			1345740
Amortissements installations techniques	8155	2516			10672
Amortissements autres immobilisations	695971	61877			757848
TOTAL	1929622	184637	0	0	2114259

5.2.4 Tableau de variation des dépréciations des immobilisations corporelles

DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virements de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements terrains					0
Amortissements constructions					0
Amortissements installations techniques					0
Amortissements autres immobilisations					0
Dépréciations des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					0
TOTAL	0	0	0	0	0

5.2.5 Détail des immobilisations corporelles en cours

Néant

5.2.6 Détail des dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles

	Ventilation dotations aux amortissements de l'exercice			Dépréciations et amortissements dérogatoires	
	Amortissements linéaire	Amortissements degressif	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	/				
Immobilisations corporelles	184637				
Total	184637	0	0	0	0

5.3 Immobilisations financières

5.3.1 Tableau de variation des immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice par cession	Augmentation/ Diminution par virement de poste à poste	Brut à la fin de l'exercice
Participations et créances rattachées					0
Prêts					0
Autres immobilisations	166417	706			167123
TOTAL	166417	706	0	0	167123

5.3.2. Tableau de variation des dépréciations des immobilisations financières

DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virement de poste à poste	Cumul à la fin de l'exercice
Dépréciations sur participations et créances rattachées					
Dépréciations sur prêts					0
Dépréciation sur autres immobilisations					0
TOTAL	0	0	0	0	0

5.4 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

La répartition des échéances des créances est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Créances	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	180		180
Créances de l'actif circulant			
Créances clients	269	269	
Autres créances	811100	811100	
Charges constatées d'avance	40636	40636	
TOTAL	852185	852005	180
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

La répartition des échéances des dettes est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Dettes	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont:				
à 2 ans au maximum à l'origine				
à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101111	101111		
Dettes fiscales et sociales	129693	129693		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	417	417		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	231221	231221		
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5.5 Valeurs Mobilières de Placement

5.5.1 Composition et estimation du portefeuille

Denominations VMP	Nombre	Valeur comptable brute	Total au 31/12/22	Total au 31/12/22	Plus ou moins values latentes au 31/12/22
Totaux			0	0	0

Les parts sociales des banques détenues par l'association ont été reclassées en immobilisations financières sur l'exercice 2021.

5.5.2 Tableau de variation des dépréciations des VMP

Dénominations VMP	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
				0
				0
TOTAL	0	0	0	0

Néant

5.6 Comptes de régularisation actif

	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (A)		
Charges d'exploitation	40636	47733
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	40636	47733
PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients, adhérents, usagers et comptes rattachés		
Autres créances (dont subventions à recevoir)	169116	222506
Disponibilités et valeurs mobilières de placement		
TOTAL	169116	222506

(A) Les charges constatées d'avance se composent principalement d'un stock d'articles publicitaires, de croquettes, de fuel et d'assurances.

5.7 Fonds propres

5.7.1 Tableau de variation des fonds propres

La variation des fonds propres de l'exercice pour les entités faisant appel public à la générosité est la suivante :

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	3162583							3162583
Report à nouveau	332409	-97400						235009
Excédent ou déficit de l'exercice	-97400			-60255		97400		-60255
Situation nette	3397592			-60255		97400		3337337
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement	189995					10277		179718
Provisions réglementées								
TOTAL	3587787	0	0	-60255	0	107677	0	3517055

5.7.2 Affectation du résultat de l'exercice

L'affectation du résultat comptable définitivement acquis au 21 mai 2022 s'effectue en report à nouveau.

5.7.3 Tableau de variation des réserves pour projet de l'entité

R éserve pour projet de l'entité					
Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Transfert	Montant fin d'exercice
P rojet 1					
P rojet 2					
P rojet 3					
TOTAL	0	0	0	0	0

Néant

5.7.4 Subventions d'investissement

Nature de la subvention/Financier	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentation	Quote-part de subventions virées au compte de résultat (Compte 777)	Transfert	Valeur nette en fin de l'exercice
Bâtiment administratif - F.F.A.C.	144 474		7 814		136660
Bâtiment administratif - Conseil Général de l'Ain	21 806		1 180		20626
Bâtiment administratif - Fédération des aveugles	4 089		221		3868
Bâtiment administratif - Rotary club	19 627		1 062		18565
					0
TOTAL	189995	0	10 277	0	179719

Dont :

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RELATIVES AUX ENTITES LIEES	Valeur nette au début de l'exercice	Augmentation	Quote-part de subventions virées au compte de résultat (Compte 777)	Transfert	Valeur nette à la fin de l'exercice
Bâtiment administratif - F.F.A.C.	144474		7 814		136660
					0
					0
					0
					0
TOTAL	144474	0	7 814	0	136660

5.8 État des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Virement de poste à poste	Provisions en fin d'exercice
			Part Utilisée	Par Non Utilisée		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	115108	11790		94491	0	32407
Provisions pour litiges	91151	11790		87435		15507
Provisions pour garanties données aux clients						0
Provisions pour amendes et pénalités						0
Provisions pour pertes de change						0
Provisions pour risques d'emploi						0
Autres provisions pour risques						0
Provisions pour charges sur legs et donations						0
Provisions pour IFC	23957			7056		16900
Provisions pour impôts						0
Autres provisions pour charges						0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	0	0	0	0	0	0
sur immobilisations:						
incorporelles						0
corporelles						0
financières						0
sur stocks et en cours						0
sur comptes clients et comptes rattachés						0
autres provisions pour dépréciation						0
TOTAL	115108	11790		94491	0	32407

Dont dotations :

- ✚ D'exploitation : /
- ✚ Financières: /
- ✚ Exceptionnelles : 11790 euros

Dont reprises :

- ✚ D'exploitation: 7056 euros
- ✚ Financières: /
- ✚ Exceptionnelles: 87435 euros

5.9 Tableau de suivi des fonds reportés liés aux legs et donations

Les variations des fonds reportés sur libéralités et donations temporaires d'usufruit sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Ressources	Fonds reportés au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Fonds reportés en fin d'exercice
Donations temporaires d'usufruit Donations et legs	271324	983112	151464	1102472
TOTAL	271324	983112	151464	1102472

5.10 Tableau de suivi des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont la rubrique du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

5.10.1 Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTUR E	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursem ents		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes	9773	100 000				109 773	
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	9773	100 000		0	0	109 773	0

Deux fonds dédiés restant à la clôture pour 109.773 euros représentent la partie des contributions de la F.F.A.C. accordées mais non utilisées sur l'exercice.

5.10.2 Affectation au cours de l'exercice de fonds non affectés initialement

Néant

5.10.3 Fonds dédiés non mouvementés au cours de l'exercice

Néant

5.10.4 Fonds dédiés transférés à un autre projet au cours de l'exercice

Néant

5.11 Détail des autres dettes

Nature dettes	Exercice N	Exercice N-1	Variation N/N-1	En %
Associations affiliées à payer				
Legs à reverser				
Rétrocessions Dons associations à reverser				
Autres dettes	0	0	0	0,00%
Détail des Autres dettes	0	0	0	-0,00%

5.12 Comptes de régularisation passif

	Montants exercice N	Montants exercice N -1
C H A R G E S A P A Y E R		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établis de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27815	31768
Dettes fiscales et sociales	70638	74255
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
T O T A L	98453	106022
P R O D U I T S C O N S T A T E S D ' A V A N C E (A)		
Produits d'exploitations		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
T O T A L	0	0

5.13 Comptes d'actif et de passif relatifs aux opérations avec les associations affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité liée	Montant fin d'exercice
451620	Contribution investissement	FFAC	109772
4517003	Contribution à recevoir	FFAC	4683
401	Fournisseurs	FFAC	-5956
401	Fournisseurs	AFH 2 A	0
468700	Produits divers à recevoir	FFAC	0

5.14 Dettes garanties par des sûretés réelles

Dettes garanties par des sûretés réelles		
Postes concernés	Montant	Commentaires
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total	0	

Néant

6. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Détail de la rubrique legs, donations et assurances-vie

Le détail de la rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant au compte de résultat se décompose de la manière suivante.

	Montant de l'exercice N	Montant de l'exercice N-1	Variation N/N-1
PRODUITS			
Montant perçu au titre d'assurances-vie	371367	154246	217122
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations"	1230618	452408	778210
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	243248	176 593	66655
Reprises des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	151964	82 770	69194
Total des produits	1997197	866 017	1131180
CHARGES			
Valeurs nettes comptables des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	243248	176 667	66581
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	983112	151 464	831648
Total des charges	1226360	328 131	898229
Solde de la rubrique	770837	537 886	232951

6.2 Détail et variation des produits d'exploitation

	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent	Variation N/N-1
Cotisations	4341	5302	-961
Ventes de biens et services	37052	40017	-2965
Concours publics et subventions d'exploitation		20333	-20333
Dons manuels	468987	502717	-33730
Mécénat			
Legs, donations et assurances-vie	770838	537886	232952
Contributions financières	202305	425679	-223374
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	78845	41055	37790
Utilisations des fonds dédiés		4715	-4715
Autres produits d'exploitation	682	695	-13
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1563050	1578399	-15349

6.3 Détail des subventions d'exploitation

Néant

6.4 Concours publics

Type d'autorité administrative/Type de reversement-contributions-taxes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
Collectivités territoriales	2305	22543
TOTAL	2305	22543

6.5 Aides financières obtenues

Nature des aides financières obtenues	Exercice N	Exercice N-1	Variation N/N-1
Contributions d'investissements accordées par la FFAC		100000	-100000
Contributions de fonctionnement accordées par la FFAC	200000	297000	-97000
Contributions élèves éducateurs accordées par la FFAC		26469	-26469
Rétrocessions dons et legs			0
Autres contributions			0
Autres subventions versées			0
Total	200000	423469	223469

6.6 Contributions volontaires en nature

- Bénévolat

	Situation en N	Situation en N-1	Variation N/N-1
Nombre de personnes concernées	157	149	8
Nombre d'heures effectuées	64084	56117	7967
Valorisation des heures effectuées	884184	752682	131502

- Mise à disposition de personnes : néant

	Situation en N	Situation en N-1	Variation N/N-1
Nombre de personnes concernées			
Nombre d'heures effectuées			
Valorisation des heures effectuées			

- Mise à disposition gratuite de terrains et bâti à CIBEINS mis à la disposition par la région et valorisé à 18.000 euros.
- Abandon de frais kilométriques des bénévoles et des membres du bureau pour un montant de 32494 euros comptabilisé en charges et en produits.

6.7 Tableau des engagements de crédit-bail

Néant

6.8 Formation du résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8956	10880
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions des VMP		
<i>Total des produits financiers</i>	8956	10880
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
<i>Total des charges financières</i>	0	0
RESULTAT FINANCIER	8956	10880

6.9 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel se décompose de la manière suivante :

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3120	3937
Cession d'actifs	-	-
Quotes parts de subventions	10277	10277
Reprises provisions, dépréciations et transferts de charges	87435	6000
Produits exceptionnels divers sur opérations en capital	-	-
Total produits exceptionnels	100832	20214
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	44675	7068
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	
Dotations exceptionnelles aux amort. Dépréciations et provisions	11791	62338
Total charges exceptionnelles	56466	69406
RESULTAT EXCEPTIONNEL	44366	-49192

6.10 Comptes de produits et charges relatifs aux opérations avec les associations affiliées

Comptes	Libellé	Nom de l'entité liée	Montant fin d'exercice
754310	Assurance vie rétrocedé	FFAC	
758810	Contribution de fonctionnement élève	FFAC	
758811	Contribution de fonctionnement	FFAC	200000
758820	Contribution d'investissement	FFAC	
791000	Transfert de charges	FFAC	29333
791004	Transfert de charges	AFH 2 A	
623100	Annonces et insertions	FFAC	-15706
628100	Cotisations	FFAC	-90

6.11 Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires :

✚	Contrôle légal des comptes :	7306 €
✚	Services autres que la certification des comptes :	0 €

Soit un total de € figurant au compte de résultat de l'exercice 2021

6.12 Transactions avec les tiers

Les transactions conclues par l'entité avec les personnes physiques ou morales dénommées contreparties et qui ne sont pas considérées comme courantes et conclues à des conditions normales sont synthétisées ci-après : néant.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Ventilation de l'effectif salarié de l'association

Catégories	Effectif salarié de l'exercice	Effectif salarié de l'exercice précédent
Cadres	6,00	5,00
Agent de maîtrise et technicien	7,00	6,00
Employés	7,00	7,00
Ouvriers		
TOTAL	20	18

7.2 Rémunération des dirigeants salariés et élus



7.2.1 Rémunération des dirigeants salariés

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres/dirigeants salariés s'est élevé à 162953€ pour l'année 2022

7.2.2 Rémunération des dirigeants élus

Le président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

7.3 Informations relatives aux chiens

-  Nombre de chiens en cours d'éducation : 46
-  Nombre de chiens remis dans l'année : 17

8. ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 Engagements donnés et engagements reçus

Les engagements hors bilan recensés sont synthétisés dans le tableau suivant :

DONNES	Exercice	Exercice précédent
Effets remis à l'escompte non échus		
Garanties, avals et cautions données		
Engagements financiers divers		
Sûretés réelles consenties (hypothèques, nantissements)		
Redevances de crédit-bail mobilier et immobilier		
Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres		
Fonds propres accordés avec droit de reprise		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	0	0
RECUS	Exercice	Exercice précédent
Dons en nature destinés à être cédés		
Créances assorties de garanties: legs acceptés par le CA en attente de réalisation		
Abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune		
Garanties, cautions obtenues		
Fonds propres reçus avec droit de reprise		
Biens reçus par legs, donations et assurances-vie		
Autorisation de découverts		
Autres informations significatives		
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	0	0

Néant

8.2 Détail des engagements reçus relatifs aux legs, donations et assurances-vie

Numéro de dossier	Date d'acceptation par le CA	Date d'autorisation par arrêté préfectoral	Date de fin du délai d'opposition	Montant estimé		Total
				Dont mobilier et financier	Immobilier	
CLEMENT	09/02/2018				570000	570000
COMTET	2017			20000		20000
MICHEL	30/09/2020				15000	15000
BARNAY	01/09/2022			65156		65156
ALLEGRE	14/11/2022			14028		14028
				99184	585000	664184
Total						

Les legs CLEMENT/COMTET ne sont pas comptabilisés car non acquis à l'association du fait d'une procédure judiciaire en cours.

8.3 Suivi des dons en nature restant à vendre

Le tableau ci-dessous permet de détailler les engagements reçus de type « Dons en nature restant à vendre » :

Tableau de suivi des dons en nature restant à vendre					
Dons en nature	A nouveau (stock initial)	Entrées	Utilisés	Vendus	Solde (stock final)
					0
					0
Total	0	0	0	0	0

Néant

9. COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

9.1 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination est établi conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 a instauré le CROD à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2020.

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	4 341	4 341	5 302	5 302
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	436 493	436 493	470 219	470 219
- Legs, donations et assurance-vie	618 874	618 874	537 886	537 886
- Mécénat	0	0	0	0
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	40 426	40 426	38 702	38 702
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	200 000		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	218 434		534 840	
3- SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 305		22 543	
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0		0	
5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	151 964	151 964	0	
TOTAL	1 672 837	1 252 098	1 609 492	1 052 109
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	1 027 836	750 011	904 673	577 592
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0		0	
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	0		0	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0		0	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	372 334	312 957	331 061	234 441
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0		0	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	319 131	244 968	299 164	211 430
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	11 791	11 791	70 994	70 994
5- IMPOT SUR LES BENEFICES	2 000		1 000	
6- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	100 000	
TOTAL	1 733 092	1 319 727	1 706 892	1 094 457
EXCEDENT OU DEFICIT	-60 255		-97 400	

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	884 184	884 184	752 682	752 682
Prestation en nature	18 000	18 000	18 000	18 000
Dons en nature				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestation en nature				
Dons en nature				
TOTAL	902 184	902 184	770 682	770 682
CHARGES PAR DESTINATION				
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	884 184	884 184	752 682	752 682
Réalisées à l'étranger				
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0		0	
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	18 000	18 000	18 000	18 000
TOTAL	902 184	902 184	770 682	770 682
EXCEDENT OU DEFICIT	0		0	

9.2 Tableau de rapprochement entre le compte de résultat et le CROD

Le tableau ci-dessous permet d'effectuer un rapprochement entre les produits et charges figurant au compte de résultat et les produits et charges renseignés dans le CROD :

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Dotation provisions	Impôts sur les bénéfiques	Reportés en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	89 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 522
Variation de stock											0
Autres achats et charges externes	325 555	0	0	0	256 290		114 079				695 925
Aides financières											0
Impôts, taxes et versements assimilés	7 194	0	0	0	1 058	0	3 725				11 978
Salaires et traitements	318 954	0	0	0	68 669	0	116 032				503 655
Charges sociales	112 713	0	0	0	25 405	0	42 562				180 680
Dotations aux amortissements e aux dépréciations	129 223	0	0	0	12 760	0	42 654				184 638
Dotations aux provisions								11 791			11 791
Report en fonds dédiés											0
Autres charges					8 152		77				8 229
Charges financières											0
Charges exceptionnelles	44 675	0	0	0	0	0	0				44 675
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfiques									2 000		2 000
TOTAL	1 027 836	0	0	0	372 334	0	319 131	11 791	2 000	0	1 733 092

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger					
secours en nature								0
Mise à disposition gratuite de biens	12 000						6 000	18 000
Prestations de services								0
Personnel bénévole	589 456						294 728	884 184
TOTAL	601 456	0	0	0	0	0	300 728	902 184

10. COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Le compte d'emploi annuel des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 modifiée par le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ce nouveau règlement homologué par l'arrêté du 26 décembre 2018 modifie la méthode d'établissement des comptes sociaux depuis le 1^{er} janvier 2020.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI N°91-772 DU 7 AOUT 1991)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- MISSIONS SOCIALES			1- RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	4 341	5 302
- Actions réalisées par l'organisme	750 011	577 592	1.2. Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	436 493	470 219
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurance-vie	618 874	537 886
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	40 426	38 701
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	312 957	234 441			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	244 968	211 430			
TOTAL DES EMPLOIS	1 307 936	1 023 463	TOTAL DES RESSOURCES	1 100 134	1 052 108
4- DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	11 791	70 994	2- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0		3- UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	151 964	0
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	67 629	42 348
	1 319 727	1 094 457		1 319 727	1 094 456
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-243 354	-181 347
			(+) Excédent ou (-) Insuffisance de la générosité du public	-67 629	-42 348
			(-) Investissement et (+) désinvestissement nets liés à la générosité du public de l'exercice	-17 388	-19 659
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-328 371	-243 354
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	884 184	752 682	Bénévolat	884 184	753
Réalisées à l'étranger			Prestation en nature	18 000	18 000
			Dons en nature		
2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0			
3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	18 000	18 000			
TOTAL	902 184	770 682	TOTAL	902 184	18 753
Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N			
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	0			
(-) Utilisation					
(+) Report					
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0			

10.1 Principes généraux d'établissement du CER

Le compte d'emploi annuel des ressources englobe l'ensemble des ressources et des emplois. Il fait apparaître, d'une part, les emplois présentés par destination et d'autre part, les ressources inscrites par nature sans compensation possible entre les deux.

Pour ce faire, il est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour :

- ✚ Donner une information globale de l'ensemble des ressources et des emplois ;
- ✚ Expliquer l'affectation par emplois des seules ressources collectées auprès du public ;
- ✚ Permettre un suivi des ressources collectées antérieurement à l'exercice en cours.

Le total des ressources correspond au total des produits du compte de résultat, et celui des emplois, à celui des charges du compte de résultat, mais avec des ventilations analytiques propres au compte d'emploi.

Les colonnes 1 & 2 du tableau intègrent la totalité des ressources et des emplois en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat. Le total des débits et des crédits du CER est égal au total des débits et des crédits du compte de résultat.

Les ressources par origine sont présentées selon la ventilation suivante :

- ✚ Ressources liées à la générosité du public ;
- ✚ Reprises sur provisions et dépréciations ;
- ✚ Utilisations des fonds dédiés antérieurs ;

Les emplois par destination sont présentés selon la ventilation suivante :

- ✚ Missions sociales ;
- ✚ Frais de recherche de fonds ;
- ✚ Frais de fonctionnement ;
- ✚ Dotations aux provisions et dépréciations ;
- ✚ Reports en fonds dédiés

Sous la rubrique « missions sociales », sont uniquement présentées les dépenses des activités qui relèvent des statuts et donc qui ont pour but l'éducation et la remise de chiens guides d'aveugles.

Dans le compte d'emploi, sont clairement distingués les frais d'appel à la générosité du public destinés à susciter des dons et legs.

10.2 Tableau de passage du compte de résultat au CER

La ventilation des dépenses de l'association dans le compte d'emploi s'effectue grâce à la comptabilité analytique avec pour objectif le respect de la volonté des donateurs, notamment en n'affectant pas de charges de frais de fonctionnement général dans les rubriques « missions sociales » et « frais de recherche de fonds ».

Sous la rubrique « missions sociales », sont rattachées les dépenses suivantes :

- Les frais d'entretien des chiens (alimentation, matériels, soins...)
 - Les dépenses liées aux déplacements des salariés notamment pour l'éducation des chiens
 - Les charges de personnel relatives aux missions sociales
 - Les dotations aux amortissements des investissements liés aux missions sociales

Les frais de recherche de fonds destinés à susciter des dons et legs sont clairement distingués des autres frais de communication.

De même, les frais généraux indirects et les frais de communication, hors dotations aux provisions, sont systématiquement imputés en totalité sous la rubrique « frais de fonctionnement ».

Tableau de passage des charges du compte de résultat aux emplois du CER

EMPLOIS NATURE DE CHARGE	TOTAL A VENTILER	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			FRAIS DE FONCTIO NNEMEN T	Dotation provisions	Engagem ents à réaliser sur ressour ces affectées	TOTAL VENTILE
		Réalisées en France	Réalisées à l'étranger	Frais d'appel à la générosité du public	Frais de recherche des autres fonds privés	Charges liées à la recherche de subventio ns et autres concours publics				
Charges externes	571 785	270 508		202 622			98 655			571 785
Impôt et taxes	10 280	6 139		919			3 222			10 280
Salaires et charges sociales	587 213	368 331		81 716			137 166			587 213
Autres charges	8 229			8 152			77			8 229
Subventions versées										0
Dotations aux provisions et amortissements	85 755	60 358		19 548			5 848			85 755
Charges financières et exceptionnelles	44 675	44 675		0			0			44 675
Engagements à réaliser sur ressources affectées										
Total rubrique des emplois	1 307 936	750 011	0	312 957	0	0	244 968	0	0	1 307 936

10.3 Ressources collectées sur 2022 au compte de résultat

Les ressources de l'association sont constituées à 75% des produits issus directement de la générosité du public et à 25% d'autres produits, notamment de contributions de fonctionnement de la FFAC.

Ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public de l'exercice 2022 se décomposent comme suit :

- Les collectes et dons : 436493 €
- Les legs perçus sur opération clôturées : 399471 €
- Les contrats d'assurance sur opérations clôturées : 371367 €

Autres produits liés à l'appel de la générosité du public

Ces autres produits correspondent, comme les exercices précédents, aux cotisations des adhérents et aux ventes des objets publicitaires lors des manifestations faites par l'Association.

Autres fonds privés

Ces fonds proviennent en partie de la FFAC et sont destinés à financer les dépenses liées à la formation des élèves éducateurs et moniteurs, au soutien de la mission sociale de l'association et au financement de la construction de la salle de formation.

Ces autres fonds privés s'élèvent en 2022 à 418434 €.

Subventions et autres concours publics

Le montant des subventions et autres concours publics perçues au titre de 2022 s'élève à 2305 €.

10.4 Suivi des ressources collectées et non utilisées des campagnes antérieures

Le CER reprend en "A nouveau" sur la ligne « Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice » le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'exercice.

10.5 Emplois de l'exercice du CER

Faits relatifs aux missions sociales

Les dépenses liées aux missions sociales, qui s'élèvent à 750011 € se décomposent principalement comme suit :

- Les charges externes dont entre autres les frais d'entretien des chiens : 270508 €
- Les charges de personnel relatives aux missions sociales : 368331 €
- Les dotations aux amortissements des investissements liés aux missions sociales : 60358 €

Faits relatifs à la recherche de fonds

Ces frais comprennent principalement des charges de personnel affectées à l'appel, au traitement des dons et legs et à la communication, et aux frais des campagnes publicitaires lancées sur l'exercice.

Frais de fonctionnement

Ces frais s'élèvent à 244968 €. Ils se composent principalement de :

- Charges de personnel liées au fonctionnement de l'Association pour 137166 €
- Charges externes (fournitures, entretien, honoraires...) pour 98655 €.
-

Dotations aux provisions :

Elle correspond pour l'exercice à la provision complémentaire pour les engagements retraite.

10.6 Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice

Le solde disponible des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées sur l'exercice sera reporté à l'ouverture de l'exercice suivant.

ASSOCIATION DE CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES DE LYON ET DU CENTRE-EST

Siège social : 14 rue Général Plessier – 69002 LYON
N° RNA : W691053579

Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2022

pyramide-conseils.fr

Pyramide AUDIT | Parc d'activité Greenopolis | 31 rue Laure Diebold CS 50310, 69336 Lyon Cedex 09 | T. 04 72 60 56 56 | F. 04 72 60 56 57
S.A.S. au capital de 10.000 euros - SIRET 482 225 430 00024 - Code APE 6920Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612 - 6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatifs à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

Conventions avec la Fédération Française des Chiens Guides d'Aveugles (F.F.A.C.)

► **Convention 1**

Personnes concernées : messieurs Roland DONZELLE et Pierre-Marie MICHELI.

Nature et objet : Convention du 11 juin 2021 relative à la contribution de la F.F.A.C. pour le fonctionnement de l'association.

Modalités : pour le présent exercice, cette contribution s'est élevée à 200 000 euros.

► **Convention 2**

Personnes concernées : messieurs Roland DONZELLE et Pierre-Marie MICHELI

Nature et objet : contribution de la F.F.A.C. pour la formation des éducateurs.

Modalités : pour le présent exercice, il n'y a pas eu de contribution car aucun éducateur n'a été formé durant l'année 2022.

A Lyon, le 29 mai 2023

Pour PYRAMIDE AUDIT
Commissaire aux comptes

Nicolas DELORME
Associé





Siège social LYON :

Parc d'activité Greenopolis
31 rue Laure Diebold
69009 LYON
Tél. 04 72 60 56 56
Fax 04 72 60 56 57

Bureau ANNECY:

14 Rue Royale
74000 ANNECY
Tél. 04 72 60 56 56
Fax 04 72 60 56 57

Bureau VILLEFRANCHE :

47 Allée de Riottier
69400 LIMAS
Tél. 04 74 62 86 86
Fax 04 74 62 33 26

Bureau CRAPONNE :

20 Avenue Edouard Millaud
69290 CRAPONNE
Tél. 04 78 57 80 40
Fax 04 78 57 80 41